

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.



Déclaration de Maladie

M22- 0017460

☐ Maladie ☐ Dentaire ☐ Optique ☒ Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2734 Société : RAM
☐ Actif ☒ Pensionné(e) ☐ Autre :
 Nom & Prénom : ABOUEL FATH MOSTAFA
 Date de naissance : 24/11/1952
 Adresse : hab. Fuelle
 Tél. : 0666132869 Total des frais engagés : 1673,20 dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 04/12/2023
 Nom et prénom du malade : M. ABOUEL FATH LATA
 Lien de parenté : ☐ Lui-même ☒ Conjoint ☐ Enfant
 Nature de la maladie : HTA
 Affection longue durée ou chronique : ☒ ALD ☐ ALC Pathologie : HTA
 En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA Le : 05/12/2023
 Signature de l'adhérent(e) :

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Autorisation CNDP N° : A-A-215 / 2019

[illegible]

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	04/12/23	1373,20

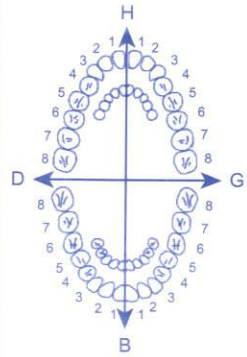
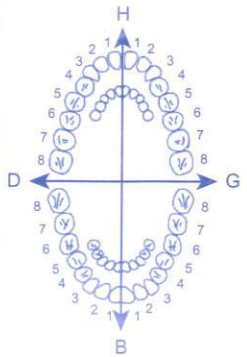
[illegible][illegible]

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canaux, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX MONTANTS DES SOINS DEBUT D'EXECUTION FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	D 25533412 00000000 00000000 35533411 H 21433552 00000000 00000000 11433553 G B			COEFFICIENT DES TRAVAUX MONTANTS DES SOINS DATE DU DEVIS DATE DE L'EXECUTION
	(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Hasnaa FARESSE

Spécialiste en Cardiologie et Maladies Vasculaires

Diplômée de la Faculté de Médecine de Casablanca

Diplômée en Echocardiographie de la Faculté

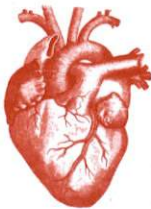
Victor Ségalen Bordeaux II France

Diplômée en Echocardiographie Congénitale

et Pédiatrique Université Claude Bernard Lyon France

Ex. Interne au CHU de Casablanca

Ex. Interne au CHU de Rouen -France



الدكتورة فارس حسناء

إختصاصية في أمراض القلب والشرابين

خريجة كلية الطب بالبيضاء

خريجة كلية الطب فيكتور سيكالين بوردو فرنسا

في تشخيص أمراض القلب بالصدى

دبلوم أمراض القلب للأطفال والرضع

من كلية كلود برنار ليون فرنسا

طبيبة داخلية سابقا بمستشفى ابن رشد بالبيضاء

طبيبة سابقا بالمستشفى الجامعي روين بفرنسا

Casablanca, le : 04/12/23

Mmo = ABOUEL FATH LATTA

82,70x12

① PREZAR 50
SL 1 - 0 - 1 x 6mm

30,00

xx ② Nobel FEN 400
SL 1 - 0 - 1 x 15mm

99,00

③ Magnine 300
SL 0 - 0 - 1 x 1mm

92,00

④ Calcimot 1 - 0 - 0 x 1mm



شارع القدس، إقامة الورود، الطابق 1 الرقم 112 - عين الشق الدار البيضاء
Bd. El Qods Résidence les Roses 1^{er} Etage N°112, Aïn Chock - Casablanca

Tél.: 0522 522 530 - 0663 800 124 - Email : faresse.h1@hotmail.com

(5)

PASSIVAL

79.90 x 2



x 2 mm

1373,20

Dr. Hasnae FARESE
SARIN LOGUE
Bd El...
N°122 A/C...
0522 522 530 NPE 0911...

Pharmacie Omaniya Casablanca
Rue 48 Lot Omaniya Mosquée Omaniya
Hay Inara, Ain Chock - Casablanca
Tél: 0522 52 36 29

PPV: 82DH70
PER: 09/26
LOT: M2935-2

PPV: 82DH70
PER: 09/26
LOT: M2935-2

PPV: 82DH70
PER: 09/26
LOT: M2935-2

PPV: 82DH70
PER: 09/26
LOT: M2933

PPV: 82DH70
PER: 09/26
LOT: M2935-2

PPV: 82DH70
PER: 09/26
LOT: M2935-2

PPV: 82DH70
PER: 09/26
LOT: M2935-2

PPV: 82DH70
PER: 09/26
LOT: M2935-2

PPV: 82DH70
PER: 09/26
LOT: M2935-2

PPV: 82DH70
PER: 09/26
LOT: M1984

PPV 82DH70
PER 03/26
LOT M1147

PPV 82DH70
PER 03/26
LOT M1147

PASSIVAL
LOT: 156922F
DLUO: 04/2025
PPC: 79.90 DH
PROMOPHYDIS

MBAS 0426
LOT PER
Prix 99.00

LOT: 23E004
PER: 04/2025
NO - DOL FEM 400MG
CP PELL B30
P.P.V: 30DH00
6 118000 061878

FCE23 0526
LOT PER
Prix 92.00

PASSIVAL
LOT: 156922A
DLUO: 04/2025
PPC: 79.90 DH
PROMOPHYDIS